

NAISSANCE, MARIAGE, RECONNAISSANCE : UN TIERCÉ SOUVENT DANS LE DÉSORDRE

N° 161
DÉCEMBRE 2006

En 2005, 32 700 enfants de mères aquitaines ont vu le jour. Les naissances hors mariage représentent 53 %, soit 20 points de plus qu'en 1990. Parmi celles-ci, 16 % ne sont reconnues par aucun des parents à la naissance. C'est moins qu'il y a quinze ans, mais bien au-dessus du niveau national. Cette situation est plus fréquente quand la mère a moins de 25 ans ou plus de 35 ans, est inactive, ouvrière ou employée plutôt que cadre. En 2005, la moitié des mères aquitaines ont plus de 30 ans à la naissance de leur enfant, soit 2 ans de plus qu'en 1990. Les parents sont plus âgés, mais les différences d'âge entre père et mère ont peu évolué. Les naissances dans une famille déjà composée d'au moins 2 enfants représentent moins de 10 %. C'est presque 5 points de moins qu'en 2000. Elles sont plus fréquentes quand la mère est inactive et réside dans une commune rurale.

En 2005, 32 700 bébés aquitains sont nés. Si le taux de natalité (10,6 ‰) reste assez proche de celui observé au début des années 90, en revanche le comportement des parents a sensiblement évolué.

Quand naître hors mariage devient naturel...

En 2005, les naissances hors mariage sont majoritaires. Elles représentent en Aquitaine 53 % du total des naissances, soit 6 points de plus qu'en France métropolitaine et 4 de plus que dans l'ensemble des régions de province. L'Aquitaine figure parmi les quatre régions où les naissances hors mariage sont les plus fréquentes, derrière le Poitou-Charentes, la Picardie et le Limousin. En Dordogne, leur proportion atteint près de 58 %. En Lot-et-Garonne et dans les Landes, elle s'élève à 54 %. En Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, elle est inférieure, mais toujours au dessus de 50 %. Les disparités sociodémographiques expliquent en partie ces différences. Les naissances hors mariage sont un peu plus fréquentes quand les parents vivent dans des communes rurales que lorsqu'ils résident en milieu urbain. La probabilité d'être né hors mariage, toutes choses égales par ailleurs, est moins forte pour les enfants dont les parents sont cadres que pour ceux issus de parents employés ou ouvriers.

Comme pour l'ensemble de la France, les naissances hors mariage sont de plus en plus nombreuses. Sur la

Plus d'un bébé aquitain sur deux hors mariage en 2005

	Naissances vivantes domiciliées				Taux de natalité (‰)				Part des naissances hors mariage (%)			
	1990	1995	2000	2005	1990	1995	2000	2005	1990	1995	2000	2005
Aquitaine.	31 540	30 194	33 098	32 694	11,3	10,6	11,2	10,6	32,6	41,3	46,8	53,0
France métro.	760 696	728 069	773 253	772 841	13,4	12,6	13,1	12,7	30,1	37,6	42,6	47,4
Dordogne	3 752	3 446	3 776	3 662	9,7	8,9	9,7	9,1	36,0	45,9	54,6	57,7
Gironde	14 854	14 401	15 839	15 722	12,2	11,4	12,1	11,4	34,1	42,1	46,5	52,3
Landes	3 298	3 195	3 623	3 574	10,6	10,0	10,9	10,0	28,4	38,1	44,6	53,5
Lot-et-Garonne	3 318	3 025	3 232	3 341	10,9	9,9	10,5	10,5	34,5	44,7	50,2	54,1
Pyrén.-Atlantiques	6 318	6 127	6 628	6 395	10,9	10,4	10,9	10,2	28,1	36,9	42,4	50,9

Source : Insee - État civil

période 1990-2005, leur part n'a cessé de croître. En quinze ans, elle est passée du tiers à plus de la moitié. Ce développement continu des naissances hors mariage, corrélé à la baisse de la nuptialité, traduit des changements graduels de comportement. Le cadre juridique en matière de reconnaissance a, en l'occurrence, évolué depuis le 1^{er} juillet 2006. La distinction entre enfant légitime et enfant naturel est aujourd'hui dépassée. Depuis cette date, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. La filiation maternelle s'établit automatiquement par l'indication du nom dans l'acte de naissance. Aucune démarche spécifique n'est à accomplir pour reconnaître l'enfant. Pour le père, la reconnaissance de l'enfant peut être faite avant la naissance, dans l'acte de naissance ou ultérieurement.

Un enfant sur six nés hors mariage, non reconnu à la naissance

L'Aquitaine se distingue par une proportion d'enfants naturels non reconnus à la naissance* plus élevée qu'en France. En 2005, elle représente 16 % des naissances hors mariage, soit 4 points de plus qu'en France métropolitaine. Cette proportion diminue au cours des dernières décennies. Les parents anticipent davantage la démarche de reconnaissance. La part des enfants nés hors mariage reconnus avant ou au moment de la naissance était de 72 % en 1990, soit 12 points de moins qu'aujourd'hui.

Le calendrier de la reconnaissance n'est pas sans lien avec la situation sociale et

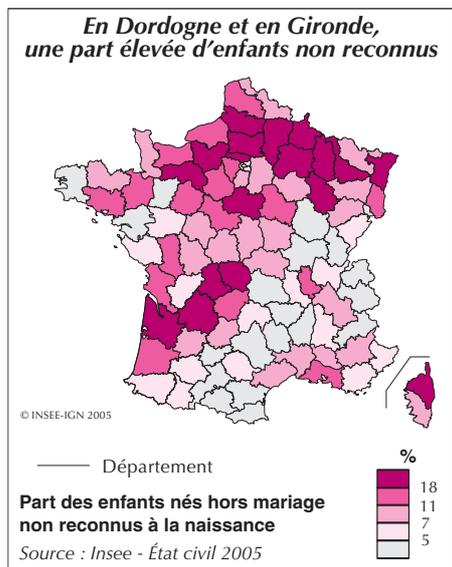
De moins en moins d'enfants non reconnus à la naissance

	1990	1995	2000	2005
Aquitaine	27,7	24,7	17,9	16,0
France métr.	24,4	17,9	14,3	11,7
Dordogne	46,6	32,8	24,6	23,0
Gironde.	28,6	27,5	20,9	20,1
Landes.	22,9	26,2	16,8	14,7
Lot-et-Garonne . .	13,4	16,2	8,2	7,0
Pyrén.-Atlantiques	22,8	15,7	11,7	6,7

Part des enfants naturels non reconnus (%)

Source : Insee - État civil.

* Ces enfants peuvent être reconnus après la naissance. C'est le cas pour une bonne partie d'entre eux.



l'âge des parents. Les chances pour un enfant né hors mariage d'être reconnu à la naissance ou avant la naissance sont plus élevées quand la mère exerce une profession de catégorie intermédiaire

ou supérieure. Elles sont moins fortes quand la mère a moins de 25 ans ou plus de 35 ans et pour une naissance domiciliée dans un pôle urbain. Les facteurs explicatifs sont bien plus nombreux et plus complexes. La combinaison de cet ensemble de caractéristiques peut cependant expliquer en partie la différence de situation entre l'Aquitaine et la moyenne nationale, mais également les disparités entre les départements aquitains.

En Dordogne, la proportion d'enfants non reconnus par les deux parents à la naissance est la plus importante de la région (23 %). Également élevée en Gironde, elle atteint 20 %, soit bien plus que dans les Pyrénées-Atlantiques et Lot-et-Garonne où elle avoisine 7 %.

Des situations différenciées selon les caractéristiques des mères

	Naissances hors mariage (1)	Enfant non reconnu à la naissance (2)	Premier enfant avant 28 ans (3)
Âge de la mère			
Moins de 20 ans	++++	+++	
20-24 ans	+++	+	
25-29 ans	+	ns	
30-34 ans	réf.	réf.	
35-39 ans	+	+	
40 ans ou plus.	++	++	
Catégorie socioprofessionnelle de la mère			
Agricultrice exploitante	--	ns	ns
Artisane, commerçante et chef d'entreprise.	ns	+	--
Cadre et professions intellectuelles supérieures	--	-	----
Profession intermédiaire	-	-	--
Employée	réf.	réf.	réf.
Ouvrière	+	+	ns
Inactive ou non déclarée.	+	++	++
Rang de l'enfant			
1	réf.	réf.	
2	---	-	
3 ou plus.	---	+	
Lieu de résidence			
Pôle urbain	réf.	réf.	réf.
Couronne périurbaine et communes multipolarisées	ns	-	ns
Espace à dominante rurale	+	-	+
Statut matrimonial			
Mariée.			réf.
Non mariée.			++

Source : Insee - État Civil 2005

"+" traduit un effet positif, "-" un effet négatif.

ns : non significatif au seuil 1 %, réf. : situation de référence

Note de lecture : La procédure logistique utilisée permet de mesurer l'effet de chaque variable en contrôlant l'effet de toutes les autres. Dans le cas (1), elle porte sur toutes les naissances vivantes en Aquitaine. Dans le cas (2), elle porte sur les naissances hors mariage. Dans le cas (3), elle porte sur les naissances de rang 1.

Toutes choses égales par ailleurs (c'est à dire à âge, rang de l'enfant, lieu de résidence identiques) les chances qu'un enfant naisse hors mariage sont moins fortes quand la mère est cadre que quand elle est employée (situation de référence).

Parmi les naissances de rang 1, les chances pour que la mère ait moins de 28 ans sont plus fortes chez les femmes inactives.

Mère de plus en plus tard

Autre tendance bien connue : l'âge des mères à la naissance de leur enfant est de plus en plus tardif. Ce phénomène, dû, entre autres, à la maîtrise des moyens de contraception, à l'allongement de la durée des études et à l'augmentation des taux d'activité féminins, se poursuit.

En 2005, la moitié des mères aquitaines ont plus de 30,2 ans à la naissance de leur enfant, soit 2 ans de plus qu'en 1990. En 2005, un peu moins de 18 % (13,2 % pour un premier enfant) des mères en Aquitaine dépassent 35 ans. C'est le cas pour 10 % (6 % pour un premier enfant) des mères en 1990.

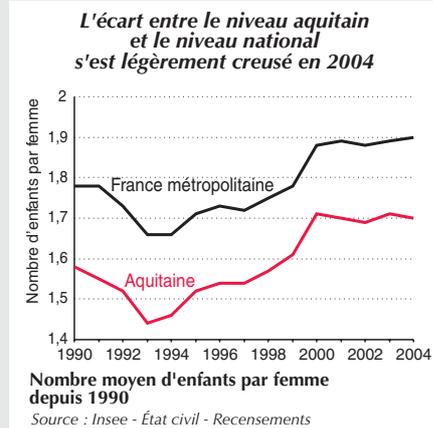
Une mère primo-parturiente sur deux est âgée d'au moins 29,1 ans. C'est 7 mois de plus que pour l'ensemble de la France métropolitaine et près d'un an de plus que pour la France de province.

Les situations dans les départements restent contrastées. En Dordogne et en Lot-et-Garonne, la moitié des mères à la naissance de leur premier enfant ont moins de 28 ans, soit près d'un an et demi de moins qu'en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les comportements diffèrent parfois en fonction de la situation professionnelle des parents ou encore du lieu d'habitat. Toutes choses égales par ailleurs, les chances d'avoir une mère de moins de 28 ans sont

Moins d'enfants en Aquitaine

En 2004, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF), avec 170 enfants pour 100 femmes, se situe toujours en deçà du niveau national : 20 enfants de moins en moyenne pour 100 femmes. Ainsi, l'Aquitaine, bien que l'ICF y ait progressé depuis 1993, se situe toujours parmi les régions les moins fécondes de France. Plus élevé qu'en Corse, qu'en Limousin, proche de celui de Midi-Pyrénées et d'Auvergne, le nombre moyen d'enfants par femme reste bien inférieur à celui des autres régions, en particulier loin derrière les Pays de la Loire, la Picardie, le Nord - Pas-de-Calais ou l'Île-de-France.

Indice conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge une année donnée. Il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés



plus élevées pour les enfants ayant une mère sans activité. En outre, la probabilité que la mère ait moins de 28 ans est moins forte pour les enfants nés de mères cadres que pour ceux ayant une mère employée ou ouvrière.

Toujours des différences d'âge entre mère et père

Si les changements concernant l'âge des parents à la naissance de leur enfant sont significatifs, en revanche les différences d'âge entre père et mère ont peu évolué au cours des dernières années. L'âge médian de la mère est toujours assez nettement inférieur à celui du père. Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, celui du père est supérieur d'environ 2 années. La proportion de pères "âgés" est plus importante que celle des mères. À peine 3 % des Aquitaines, ayant eu un enfant en 2005, ont

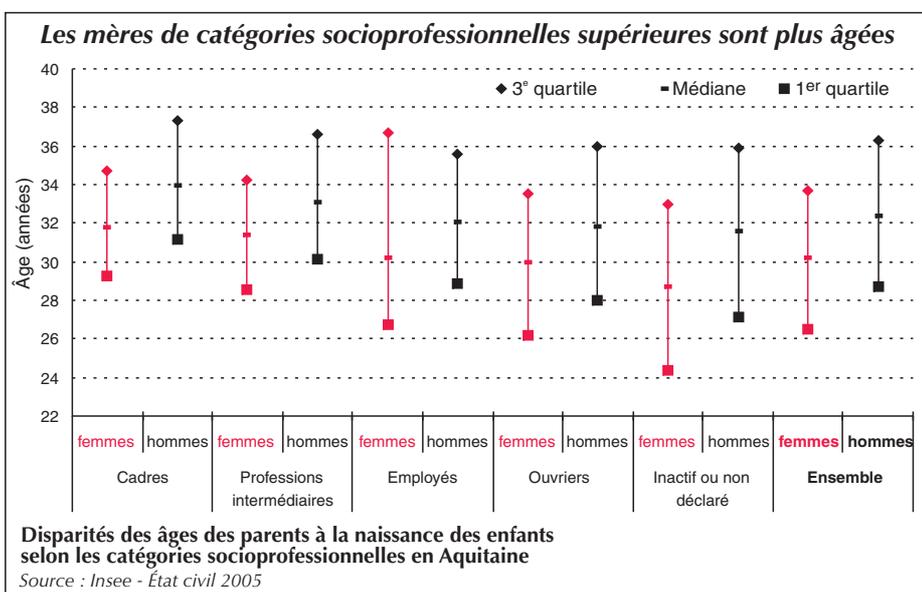
plus de 40 ans. C'est 8 points de moins que pour les hommes. Les cas où le père est de 10 ans au moins plus âgé que la mère concernent 6,5 % des naissances.

En Aquitaine, comme en France, les écarts d'âge à l'avantage des femmes sont plus rares. Dans 18 % des cas, seulement, l'année de naissance de la mère est antérieure à celle du père.

Des parents de catégories socio-professionnelles proches

D'autre part, les parents appartiennent à des catégories socio-professionnelles souvent voisines. En Aquitaine, les trois quarts des enfants nés de mère (ou de père) exerçant une profession de niveau supérieure ou intermédiaire, ont un père (une mère) dans une situation assez proche. Pour les 2 850 bébés dont le papa est cadre, 500 ont une maman employée ou ouvrière, soit 18 %. En outre, quand les deux parents travaillent et qu'ils appartiennent à des catégories socio-professionnelles différentes, la mère exerce une profession de catégorie moins élevée que le père dans 7 cas sur 10. Ces proportions n'ont que très peu évolué au cours des dernières années.

En 2005, 68 % des enfants sont nés dans le même département de naissance soit de la mère, soit du père. C'est moins que dans l'ensemble des régions de la France de province (71 %) et bien plus qu'en Île-de-France (40 %). La proportion des enfants nés



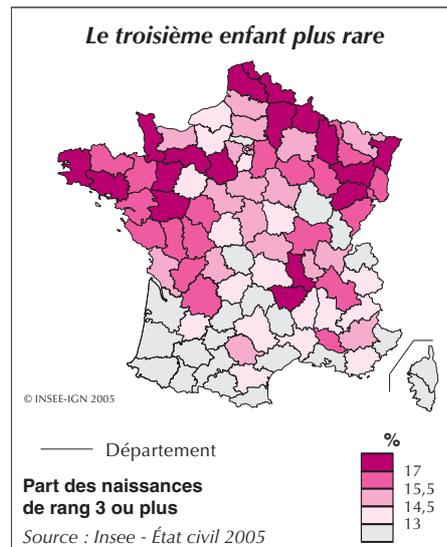
dans le même département que l'un de ses parents a légèrement diminué ces dernières années. En 2000, c'était le cas pour 70 % des naissances. Les mobilités résidentielles contribuent à cette évolution. La baisse est d'ailleurs légèrement plus forte en Aquitaine que dans de nombreuses régions.

Plus de naissances en Dordogne dans une famille déjà constituée d'au moins 2 enfants

En Aquitaine, la part de naissances dans une famille déjà composée d'au moins

2 enfants est largement inférieure à celle de nombreuses régions. Atteignant moins de 10 %, elle est de 5 points en deçà du niveau national. Le nombre de naissances de rang élevé continue à se réduire. En 2000, elle représentait 14 % en Aquitaine.

En Dordogne, la part des enfants nés de rang 3 ou plus est plus importante que dans le reste de la région. Avec 16 %, elle est à un niveau bien supérieur à celui des départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.



280 enfants nés sans vie en 2005

En 2005, 280 enfants de mères domiciliées en Aquitaine sont mort-nés : c'est 8,5 % de l'ensemble des naissances. Cette mortalité n'est pas sans lien avec l'âge de la mère. Toutes choses égales par ailleurs (lieu d'habitat, catégorie socioprofessionnelle, rang de l'enfant, lieu d'accouchement équivalents) elle est croissante avec l'âge de la mère. La proportion d'enfants nés sans vie est bien plus élevée quand la mère dépasse 40 ans (14 %). Elle est également assez importante pour les mères de moins de 20 ans (12 %). Mais pour ces jeunes mères, c'est l'effet "rang de l'enfant" qui joue principalement, et non l'effet "âge", bien que le risque soit légèrement plus élevé pour les mères de 20 à 30 ans. La probabilité de donner naissance à un enfant sans vie est, toutes choses égales par ailleurs, bien plus forte pour celles de rang 1. La mortalité est aussi plus importante dans le cas de naissances multiples. En Aquitaine, sont nés 1 068 jumeaux et 9 triplés. Parmi eux, 28 sont nés sans vie, soit 26 %. Les mort-nés sont également plus fréquents quand l'accouchement se fait en dehors d'un établissement spécialisé. Ces facteurs n'expliquent pas tous directement la mortalité. Ils donnent cependant une information intéressante sur les différences de situations concernant la mortalité.

Baisse de la mortalité entre 1975 et 1995 en Aquitaine

1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
9,6	8,3	6,7	5,3	4,6	4,3	4,9	8,6	8,0	8,8	8,5

Taux de mortalité (‰)

Source : État civil

La mortalité n'a pas, pour autant, progressé avec l'âge moyen de la mère. Entre 1975 et 1995, elle a diminué sensiblement. Les progrès médicaux en matière de suivi des grossesses ont certainement contribué à la faire baisser. Ces toutes dernières années, elle évolue en dents de scie. La brusque augmentation observée en 2002, est due à un changement de réglementation. Jusqu'en 2001, une durée minimale de 180 jours de gestation ou de 28 semaines d'aménorrhée était nécessaire pour considérer qu'il s'agissait d'un enfant mort-né. Depuis la circulaire du 30 novembre 2001, un acte d'enfant sans vie peut être établi après 22 semaines d'aménorrhée ou lorsque le poids de l'enfant a atteint au moins 500 grammes.

La mortalité désigne les enfants nés sans vie après 22 semaines d'aménorrhée ou lorsque le poids de l'enfant a atteint au moins 500 grammes. Lorsque l'embryon ou le fœtus est extrait du corps de la mère avant ce terme, il ne s'agit pas d'une mortinaissance, mais d'un avortement ou d'une fausse couche.

Le taux de mortalité est le rapport du nombre d'enfants nés sans vie à l'ensemble des naissances vivantes et sans vie.

Les familles nombreuses sont plus fréquentes dans l'espace rural ou dans les couronnes périurbaines que dans les pôles urbains. Les chances pour qu'un enfant d'une mère âgée de plus de 35 ans soit de rang 3 ou plus sont par surcroît plus importantes quand la mère est sans activité ou agricultrice que lorsqu'elle exerce toute autre activité. Le comportement des mères cadres, employées ou de professions intermédiaires sont relativement semblables à cet égard.

Karim MOUHALLI

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Reconnaître son enfant" Insee Première n° 1059-octobre 2006.
- "La fécondité dans les régions à la fin des années quatre-vingt-dix" Insee Première n° 963-Avril 2004.
- "Structure et évolution de la population active selon l'âge" Données sociales - édition 2006.
- "Bassins de naissances : des attractions différenciées" Insee Aquitaine n° 121-septembre 2003.
- "Fécondité envisagée, fécondité réalisée : un lien complexe" INED-Population et Société n° 415-septembre 2005.